

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



11 juillet 2023

SESSION ORDINAIRE 2022-2023

**Suivi de l'avis du Comité d'avis
pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes
relatif aux auditions relatives au « Genderbudgeting »**

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires générales et résiduelles,
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

par Mme Nadia EL YOUSFI

SOMMAIRE

1. Désignation de la rapporteuse	3
2. Exposé de Mme Viviane Teitelbaum, rapporteuse du Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.....	3
3. Discussion générale	3
4. Discussion et vote des recommandations.....	6
5. Vote de l'ensemble de l'avis reprenant les recommandations du Comité d'avis.....	6
6. Approbation du rapport.....	6
7. Texte adopté par la commission.....	6

Ont participé aux travaux : M. Emmanuel De Bock, M. Jonathan de Patoul, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu, M. Pierre-Yves Lux, Mme Magali Plovie (présidente), Mme Farida Tahar, Mme Viviane Teitelbaum et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives a examiné, en sa réunion du 11 juillet 2023, l'avis du Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes relatif aux auditions relatives au « Genderbudgeting »

1. Désignation de la rapporteuse

À l'unanimité des 10 membres présents, Mme Nadia El Yousfi est désignée en qualité de rapporteuse.

2. Exposé de Mme Viviane Teitelbaum, rapporteuse du Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Mme Viviane Teitelbaum (rapporteuse) précise que le Comité d'avis a auditionné plusieurs personnes dans le cadre du budget sensible au genre. Pour rappel, le « genderbudgeting » doit permettre aux politiques publiques, qui sont financées par de l'argent public, de bénéficier autant aux hommes qu'aux femmes. C'est un processus qui s'inscrit dans le temps.

Le Comité a suivi des recommandations tant des associations de terrain que des recommandations de l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes (IEFH).

Les principales recommandations sont les suivantes :

- établir une stratégie de communication et de sensibilisation sur l'importance du « genderbudgeting » dans l'orientation des budgets;
- veiller à la désignation d'un référent ou d'une référente « de genre et de genderbudgeting » par cabinet ministériel;
- prévoir, lors de l'examen des budgets, la présentation de l'analyse de genre dans les documents budgétaires par le ministre en charge de l'Égalité des chances, lors d'une réunion organisée à cet effet au sein de la commission ayant le Budget dans ses attributions;
- internaliser les services de formation au « genderbudgeting » au sein de l'administration et de prévoir une formation transversale des fonctionnaires de la

Commission communautaire française en matière de genre;

- proposer des solutions pour remédier au « turnover » des agents chargés du « genderbudgeting », notamment par une meilleure prise en charge du temps consacré par le personnel spécialisé au sein de la Commission communautaire française;
- inclure des clauses de genre dans les appels d'offres des marchés publics lancés par l'administration de la Commission communautaire française et d'encourager la collecte de données genrées par les entités subventionnées par la Commission communautaire française, tant du côté des bénéficiaires que du côté des équipes, pour permettre un monitoring de l'évolution des structures – par exemple, en rendant obligatoire la mention de statistiques de genre dans les rapports d'activités et en tenant compte des recommandations de l'IEFH afin de ne pas pénaliser les soumissionnaires qui font des efforts en matière de genre ou d'égalité;
- s'adresser au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en demandant d'inscrire et de prévoir des formations « genderbudgeting » dans le catalogue permanent de l'École régionale d'administration publique (ERAP);
- travailler les synergies avec equal.brussels et budget.brussels.

3. Discussion générale

Mme Viviane Teitelbaum (MR) signale que le groupe MR a soutenu et a collaboré sur les sujets à aborder en Comité d'avis. Il était d'accord sur la thématique et a contribué comme les autres formations politiques aux choix des auditions et à la rédaction de ces recommandations.

Il est important, pour avoir une société respectueuse de l'égalité entre les hommes et les femmes, de s'assurer que l'argent public soit dépensé de manière à bénéficier autant aux uns qu'aux autres.

Pour l'avoir vécu à Ixelles de près, la députée précise qu'il est important de le faire avec la collaboration de l'administration. En effet, cela représente une charge de travail supplémentaire et nécessite des formations spécifiques pour les fonctionnaires.

Une fois qu'on a mis « les lunettes de genre », cela se déploie bien parce que tout le monde se rend compte des opportunités apportées en termes d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le groupe MR soutient non seulement ce qui s'est produit mais également les recommandations émises.

Mme Nadia El Yousfi (PS) précise qu'une série d'auditions sur la thématique du « genderbudgeting » a été réalisée à partir du mois de février 2023. À la suite de ces auditions, le Comité d'avis pour l'égalité des chances a mis en place un groupe de travail. Celui-ci a abouti sur une série de recommandations, à l'examen de la commission de ce jour.

La députée remercie les intervenantes en Comité d'avis pour leurs éclaircissements sur les différentes étapes du « genderbudgeting », les freins actuels, le manque de données, l'important « turn-over » des équipes, mais surtout, sur l'importance du « genderbudgeting » comme outil pour promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations.

Plusieurs constats ont émergé des échanges avec les expertes et praticiennes comme l'importance d'une plus grande coordination, la collaboration entre les services des administrations, mais également la formation et la sensibilisation plus accrue des agents pour assurer notamment le succès du « genderbudgeting ».

La députée rappelle que le « genderbudgeting » est l'action spécifique d'intégration de la dimension de genre dans le budget des politiques publiques. La Commission communautaire française fut l'une des premières assemblées à le mettre en place par l'adoption du décret du 21 juin 2013 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Commission communautaire française.

Ce décret souligne l'importance de quantifier les crédits qui seront spécifiquement alloués à l'égalité entre les femmes et les hommes et d'inscrire cet objectif d'égalité dans les négociations budgétaires. Un budget sensible au genre sert à nourrir la réflexion et à créer des mécanismes afin de mettre au point une approche globale et transversale pour une plus grande égalité.

Bien utilisée, la budgétisation liée au genre permet de voir où va l'argent. Tout projet financé ou toute action subsidiée profitent à des hommes et à des femmes. La question est précisément de savoir à combien d'hommes et à combien de femmes. C'est une réelle intégration des considérations liées à l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est l'établissement de nouvelles priorités et non une augmentation des dépenses globales. L'objectif est que l'argent public bénéficie tant aux hommes qu'aux femmes.

D'un point de vue général, cette stratégie globale en matière de « gendermainstreaming » visait premièrement à la création d'un test de genre pour chaque

projet législatif et réglementaire, afin de mesurer l'impact du projet sur la situation respective des femmes et des hommes. Secondement, cette stratégie visait à veiller à ce que l'ensemble des statistiques que les membres du Collège produisent, collectent et commandent dans leur domaine d'actions soient ventilées par sexe et que des indicateurs de genre soient établis.

Il convient de considérer davantage la budgétisation selon le genre comme une étape à part entière du processus budgétaire. Sur ce point, le processus et la méthode de travail doivent être améliorés.

La note sur le genre a émis plusieurs critiques quant à cette année budgétaire. Celle-ci faisait état d'un changement au sein de l'administration – au niveau de la modification de la numération des AB –, d'un changement de programmes budgétaires ou encore le retard sur le processus de réception de données fiables. La note allait encore un cran plus loin en soulignant l'implication insuffisante de la part des services pour la complétion des fiches d'analyses, tout en soulignant le manque de statistiques genrées pour démarrer une analyse de genre. Ces éléments ont notamment un impact sur la justesse des tableaux et des graphiques statistiques, sur la qualité de l'analyse de genre et sur la pertinence des commentaires.

Plusieurs facteurs de succès du « genderbudgeting » ont été mentionnés dans la note sur le genre et durant les interventions devant le Comité d'avis :

- une base légale;
- un engagement très clair du pouvoir politique sur le long terme;
- un appui des fonctions dirigeantes au sein de l'administration;
- ou encore, une analyse régulière des bénéficiaires.

La levée de certains freins est nécessaire pour pouvoir effectuer ce travail genré du budget. Parmi ces freins, on retrouve le manque de personnel, la difficulté d'avoir des données facilement utilisables et la difficulté du secteur à chiffrer l'impact des mesures genrées.

La députée exprime tout son soutien à la mise en place des mesures proposées par le Comité d'avis. Ces recommandations visent à promouvoir l'égalité des genres et à mieux intégrer le genre dans l'élaboration des budgets.

Il est essentiel de désigner un référent « de genre et de genderbudgeting » au sein de chaque cabinet

ministériel. Cette personne jouera un rôle clé en veillant à ce que la perspective de genre soit prise en compte dans toutes les politiques et décisions budgétaires. En intégrant cette expertise en interne, il y aura une meilleure compréhension et évaluation des impacts différenciés des politiques sur les femmes et les hommes. Cela permettra de promouvoir une société plus juste et inclusive.

L'internalisation des services de formation au « genderbudgeting » au sein de l'administration est également une mesure importante. En fournissant une formation transversale sur le genre à tous les fonctionnaires, leurs compétences et leur sensibilisation aux enjeux de l'égalité seront renforcés. Cela garantira également la continuité des efforts en matière de « genderbudgeting », en réduisant le « turn-over » des agents spécialisés. Il est nécessaire également de renforcer les capacités des fonctionnaires dans ce domaine afin qu'ils puissent contribuer et s'impliquer pleinement à la mise en œuvre de politiques plus équitables.

Pour assurer une collecte de données genrées plus systématique, il faut inclure des clauses de genre dans les appels d'offres des marchés publics et encourager les entités subventionnées par la Commission communautaire française à recueillir des données désagrégées par genre.

Cela permettra de surveiller et d'évaluer l'évolution des structures, tout en soutenant activement les bénéficiaires et les équipes qui œuvrent en faveur de l'égalité des genres. Les recommandations de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes doivent également être prises en compte afin de garantir que ces mesures ne pénalisent pas les soumissionnaires qui font des efforts en matière de genre ou d'égalité.

La sensibilisation et la communication sont des outils puissants pour promouvoir le « genderbudgeting ». Une stratégie de communication efficace doit être élaborée pour mettre en évidence l'importance de ces mesures dans l'orientation des budgets. En expliquant clairement les bénéfices sociaux et économiques d'une approche inclusive, davantage de soutien pourra être mobilisé et une plus grande conscience collective autour de ces questions cruciales se créera.

Des évaluations périodiques doivent être réalisées pour mesurer l'impact du « genderbudgeting ». Ces évaluations permettront de suivre les progrès réalisés, d'identifier les domaines qui nécessitent une attention particulière et d'apporter les ajustements nécessaires. Il faut tirer parti de l'expertise de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes pour évaluer l'ensemble du processus de « genderbudgeting »

et formuler des recommandations pour les autres niveaux de pouvoir.

En conclusion, la mise en place de ces mesures semble cruciale pour faire progresser l'égalité des genres et promouvoir une société plus juste et inclusive à travers un outil amélioré. Le groupe PS est fier de soutenir ces recommandations et de participer activement à leur mise en œuvre.

L'égalité de genre doit traverser toutes les politiques de la Commission communautaire française et de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est pour cette raison qu'elle s'applique à toutes les politiques, aux cahiers des charges des marchés publics, aux appels à projets, aux subsides aux associations, au niveau des recherches et des études à mener, etc.

Mme Farida Tahar (Ecolo) précise que le groupe Ecolo a eu l'occasion de s'exprimer très longuement dans le cadre des auditions réalisées au sein du Comité d'avis.

La députée remercie chaleureusement Mme Viviane Teitelbaum pour son excellent rapport qui a repris les recommandations prioritaires. Le groupe Ecolo soutiendra ces recommandations et rappelle l'importance d'intégrer systématiquement l'approche de genre dans toutes les politiques publiques tout en évaluant leurs impacts.

Il est important d'assurer un suivi à ces recommandations pour concrétiser tous ces vœux pieux. L'intégration de la dimension du genre devrait presque être une démarche obligatoire.

La députée invite ses collègues à revenir ultérieurement vers le Collège pour évaluer l'impact du suivi des recommandations.

M. Jonathan de Patoul (DéFI) se réjouit de l'intégration du « genderbudgeting » qui permet de faire un pas en avant sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette problématique est importante pour le groupe DéFI.

Le député rejoint sa collègue Mme Farida Tahar sur l'importance d'être attentif au suivi qui sera accordé aux recommandations. L'évaluation est également un aspect très important.

Si nécessaire, on peut également envisager de réaliser une réorientation des politiques mises en place pour atteindre au mieux et au plus vite l'égalité entre les hommes et les femmes.

4. Discussion et vote des recommandations

Première recommandation

Elle ne suscite pas de commentaire et est adoptée à l'unanimité des 10 membres présents.

Recommandations 2 à 15

Elles ne suscitent pas de commentaire et sont adoptées à l'unanimité des 10 membres présents.

5. Vote de l'ensemble de l'avis reprenant les recommandations du Comité d'avis

L'ensemble de l'avis du Comité d'avis est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

6. Approbation du rapport

La commission fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

7. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé à l'avis tel qu'il figure au document parlementaire 118 (2022-2023) n° 1.

La Rapporteuse,

Nadia EL YOUSFI

La Présidente,

Magali PLOVIE

